

Le père Marie-Dominique Philippe avait été condamné en ...1957

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Église universelle](#), [Histoire](#), [Perepiscopus](#)

Date : 5 novembre 2019

A l'occasion de la seconde session de leur chapitre général, les frères de la Communauté Saint-Jean sont revenus sur leur fondateur, le père Marie-Dominique Philippe, aujourd'hui décédé, mais dont un certain nombre de scandales entachent la mémoire.

[Dans une longue déclaration](#), la Communauté indique :

Nous avons appris qu'en 1957, le Saint-Siège a infligé des sanctions au P. M.- D. Philippe : interdiction de confesser, de diriger spirituellement des religieuses, de séjourner et de prêcher dans des monastères et d'enseigner la spiritualité. Ces sanctions ont duré deux ans. Le P. M.-D. Philippe avait été jugé gravement complice des agissements de son frère. Le P. **Thomas Philippe** avait été condamné en 1956 par le Saint-Office à ne plus avoir aucun ministère sacerdotal, car il avait entraîné des femmes vers des moments d'intimité sexuelle par des justifications mystiques et théologiques, allant parfois jusqu'à fausser leur conscience.

Ont été également reconnus comme ayant une responsabilité dans les agissements du P. Thomas Philippe : sa sœur, Mère **Cécile Philippe**, Prieure du monastère dominicain de Bouvines, et son oncle le P. **Pierre-Thomas Dehau**. Mère Cécile a été déposée de sa charge de Prieure. Le P. Dehau, eu égard à son âge et à sa maladie, n'a reçu qu'une monition canonique.

Au vu de ces révélations, le Chapitre général demande au Prieur général de constituer une commission interdisciplinaire. Cette commission aura pour mission d'établir précisément le lien entre ces faits anciens et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres. Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ.

Identifier les racines d'un mal plus profond et plus ancien a été d'un grand éclairage pour les frères capitulants afin de mieux reconnaître la source et les lieux de transmission d'erreurs graves, jusque dans notre Communauté.

Il sera donc intéressant de comprendre comment un prêtre condamné dans les années 50 a pu ensuite exercer un apostolat comme si de rien n'était. Quelles sont les autorités ecclésiastiques qui savaient et qui ont préféré se taire, et pourquoi.